

MAIRIE  
DE  
PLASNES



27300

Tél. : 02 32 43 21 14  
[mairie.plasnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.plasnes@wanadoo.fr)

## AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

### Sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté en date du 26 octobre 2017, Monsieur le Maire de Plasnes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune. A cet effet et par décision n° E19000013 / 76 en date du 16/04/2019 prise par le Tribunal Administratif de Rouen, Monsieur Jean-Jacques BULOT, responsable hygiène sécurité environnement retraité, est désigné commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Plasnes, 6 rue de la Mairie, 27300 PLASNES du 13/06/ 2019 au 13/07/2019 à 12 heures, soit 30 jours.

Le projet de modification a pour objectif d'autoriser la réalisation d'extensions et annexes à l'habitation dans les zones agricoles et naturelles mais aussi de corriger plusieurs incohérences et approximations du règlement actuellement en vigueur. Il s'agit de redonner une homogénéité, une cohérence et une égalité de traitement entre les différentes zones du règlement.

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant, notamment les avis des Personnes Publiques Associées, ainsi que la décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale, sous format papier et sous format numérique sur un poste informatique dédié, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront mis à disposition à la mairie de la Plasnes au 6, rue de la Mairie-27300, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public à savoir le mercredi de 9 heures à 11 heures et le jeudi de 16 heures à 18 heures jours et heures et ce, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable, dès l'ouverture de cette dernière, sur le site internet <https://bernaynormandie.fr/enquete-publique-plasnes/> dans la rubrique « Actualités ». Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les observations pourront également être présentées pendant la période d'enquête :

- Par courrier postal à « Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Plasnes, Enquête publique relative à la modification n°1 du PLU, 6 rue de la Mairie, 27300 PLASNES»
- Sur le registre papier disponible à l'accueil de la mairie de Plasnes, 6 rue de la Mairie, 27300 PLASNES.

MAIRIE  
DE  
PLASNES



- Directement par messagerie électronique à l'adresse suivante dédiée spécifiquement à cette enquête : [enquetepublique2019.plasnes@gmail.com](mailto:enquetepublique2019.plasnes@gmail.com)  
«Et/ou selon les modalités choisies

Ces observations, ainsi que celles portées sur le registre durant l'enquête publique, seront tenues à la disposition du public. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Dès publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête, y compris le registre mis à jour, en en faisant la demande à l'adresse suivant : [mairie.plasnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.plasnes@wanadoo.fr).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, adresse, aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 13 juin 2019 : de 16 heures à 19 heures,
- Jeudi 27 juin 2019 : de 16 heures à 19 heures,
- Samedi 13 juillet 2019 : de 9 heures à 12 heures,

Les informations relatives à ce dossier, et entrant dans le cadre de l'enquête publique, peuvent être demandées à M. le Maire au 6 rue de la Mairie, 27300 PLASNES et par mail [mairie.plasnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.plasnes@wanadoo.fr)

A l'issue du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition du Commissaire-enquêteur, clos et signé par lui. Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie au 6 rue de la Mairie, 27300 PLASNES, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de l'Intercom Bernay Terres de Normandie : <https://bernaynormandie.fr/enquete-publique-plasnes/>

Après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis précédemment mentionnés, sera soumis à l'approbation du conseil municipal, autorité compétente, in fine, pour approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à PLASNES,

Le Maire  
Alain DESCAMPS

